MAIRIE DE BELRUPT EN VERDUNOIS

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2018

<u>ORDRE DU JOUR</u>: Vente de terrains à Connaissance de la Meuse - Vente des livres \ll Ambulance $1/14 \gg$ - Tarifs de la salle des fêtes -Cession de terrain à Mme BRIY rue

Corda - Questions diverses

Date de convocation : 11 septembre 2018 Nombre de conseillers en exercice : 14

Absents : Stéphane NIEDER

Absent(s) excusé(s): Benjamin MAUVAIS - Dominique POIS - Ludovic ROUYER - Damien GILLE

Secrétaire de séance : Arnault GIVE

N° DELIBERATION: 2018 09 01

OBJET DE LA DELIBERATION : VENTE DE TERRAINS A CONNAISSANCE DE LA

MEUSE

Le Conseil Municipal en ayant délibéré à l'unanimité :

ACTE que les parcelles A822 – A823 – A826 – A828 – A831 – A833 ET A835 d'une superficie de 5 hectares 15 ares et 73 centiares, sis sur la commune de BELRUPT, ont été vendues par le SIVOM DES DEUX RIVES au prix de 25 000 euros à CONNAISSANCE DE LA MEUSE,

PRECISE que lesdites parcelles faisaient partie des modalités de répartition de la dévolution de l'actif / passif de la vocation « entretien du domaine » avec pour principe un partage, à part égale, entre les communes de BELLERAY et DE BELRUPT,

INDIQUE que les deux communes avaient donné leur accord sur la cession desdites parcelles au prix de 25 000 € et que la recette correspondante devait être reversée par moitié à chacune des communes,

DECIDE au vu de l'arrêté préfectoral en date du 18 décembre 2014, de redistribuer le produit de la vente aux communes de BELLERAY et de BELRUPT à part égale,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces qui s'y rattachent.

N° DELIBERATION: 2018 09 02

OBJET DE LA DELIBERATION: TARIFS SALLE DES FÊTES

Le Conseil Municipal en ayant délibéré à l'unanimité

ABROGE toutes les délibérations antérieures relatives à la salle des fêtes

DECIDE qu'à compter du caractère exécutoire de cette délibération et pour toutes les demandes de réservations intervenant après cette date les tarifs de location de la salle des fêtes seront les suivants :

• Association du village ou impliquée dans le village GRATUIT

• Habitants de Belrupt 160 € (tarif unique pour le week end)

• Location 4 heures 50 €

• Pour toute demande extérieure 300 € (tarif unique pour le week end)

Avec la caution morale d'un résident du village

• Mariages, baptêmes des familles du village GRATUIT

FIXE le montant de la caution exigée

Pour les habitants de Belrupt
Pour les extérieurs
800 €
1 200 €

N° DELIBERATION: 2018 09 03

OBJET DE LA DELIBERATION : VENTES DES LIVRES « AMBULANCE 1/14 » PAR

LA REGIE

Le Conseil Municipal en ayant délibéré à l'unanimité

DECIDE de vendre 45 exemplaires pour l'intermédiaire de la régie communale et d'offrir les 45 autres exemplaires

DIT que le prix fixé par l'éditeur est de 24,50 € (vingt-quatre euros et cinquante centimes)

N° DELIBERATION: 2018 09 04

OBJET DE LA DELIBERATION: MISE EN PLACE D'UN ASVP

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

DECIDE de créer cette fonction d'ASVP afin de constater par procès-verbal les contraventions aux règlements sanitaires relatives à la propreté des voies et espaces publics ainsi qu'aux règles de stationnement des véhicules

DECIDE de créer une régie spécifique si nécessaire

CHARGE Monsieur le Maire de faire le nécessaire pour la mise en œuvre de ces décisions

N° DELIBERATION: 2018 09 05

OBJET DE LA DELIBERATION: ORGANISATION FOURRIERE AUTOMOBILE

Le Conseil Municipal en ayant délibéré à l'unanimité

CHARGE Monsieur le Maire de solliciter un garage compétant par exercer des opérations d'enlèvement de véhicules

FIXE les tarifs suivants pour la fourrière automobile

VOITURE PARTICULIERE

		VOITURE PARTICULIERE
•	7,60 €	immobilisation matérielle
•	15,20 €	opérations préalables
•	117,50 €	enlèvement
•	6,23 €	garde journalière
•	61,00€	expertise
		2 OU 3 ROUES
•	7,60 €	immobilisation matérielle
•	7,60 €	opérations préalables
•	45,70 €	enlèvement
•	3,00 €	garde journalière
•	30,50 €	expertise
		POIDS LOURDS
•	7,60 €	immobilisation matérielle
•	22,90 €	opérations préalables
•	274,40 €	enlèvement
•	9,20 €	garde journalière
•	91,50 €	expertise
		AUTDEC VEHICHI EC IMMATDICHI EC
	= 60.0	AUTRES VEHICULES IMMATRICULES
•	7,60 €	immobilisation matérielle
•	7,60 €	opérations préalables
•	45,70 €	enlèvement
•	3,00 €	garde journalière
•	30,50 €	expertise

NOM	SIGNATURE
Bernard GILSON	

Claude REALE	
Mireille MARATRAT	
Denis TRUPCEVIC	
Ludovic ROUYER	*********
Dominique POIS	*********
Michel TONNELLATTO	
Benjamin MAUVAIS	*********
Arnault GIVE	
Stéphane NIEDER	**********
Jean Malik BEN LAKHDAR	
Gérard RAUSCHER	
Damien GILLE	*********
Didier GIARD	